CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2026

Nombre de membres composant le Conseil	35
Nombre de membres présents à la séance	33
Nombre de membres représentés	2
Nombre de membres non représentés	0

Le mercredi 14 octobre 2026 à 20h00 les membres composant le conseil municipal de la commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du conseil municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Madame Kourrea TRAORE, Monsieur Axel HAVERBEKE, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Madame Carmen PEREZ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Michèle DELOMEL

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Francis SELLAM

DELIBERATION N° 35

APPROBATION DE LA CONVENTION DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS CONCLUE AVEC LOGIREP ET L'A.A.P.I.S.E. EN CONTREPARTIE DE LA GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE POUR DES LOGEMENTS ÉTUDIANTS, SIS 57 QUAI DE LA MARNE À JOINVILLE-LE-PONT

PREAMBULE - Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, 10ème Adjointe au maire déléguée "habitat et relation aux bailleurs"

Mes chers collègues,

Le conseil municipal a approuvé, par délibération n°32 du 7 avril 2026, les garanties d'emprunt accordées dans le cadre du projet Artemisia, situé 57 quai de la Marne à Joinville-le-Pont, au bénéfice du bailleur social Logirep.

Par délibération n° 23 du 9 juin 2026, le conseil municipal a également approuvé la convention de réservation portant sur quatre logements de la résidence d'accueil et quatre logements de la

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

résidence sociale.

Le programme comprend également sept logements relevant du logement locatif intermédiaire (LLI), représentant 29 chambres destinées à des étudiants en colocation, dont la gestion est confiée à l'association d'appui à la participation, à l'inclusion sociale et environnementale (A.A.P.I.S.E).

En contrepartie de la garantie d'emprunt accordée par la commune, il est prévu de réserver au bénéfice de celle-ci un logement composé de sept chambres en colocation, représentant 20 % du nombre total de chambres.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver l'approbation de la convention de réservation, jointe à la présente délibération.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver la convention de réservation de logements conclue avec LogiRep e l'A.A.P.I.S.E. en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée pour des logements étudiants sis 57 qua de la Marne, annexée à la présente ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Principaux textes réglementaires	• Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2252-1 à L.2252-5 ; • Délibération du conseil municipal n°32 du 7 avril 2026 relative à l'octroi d'une garantie d'emprunt au bailleur Logirep pour l'acquisition en VEFA de 29 logements sis 57 quai de la Marne 94340 Joinville-le-Pont ; • Délibération du conseil municipal n°23 du 9 juin 2026 relative à l'approbation de la convention de réservation – opération Artemisia 57 quai de la Marne ;
Principaux documents de référence	Convention de réservation de logements conclue avec LogiRep et l'A.A.P.I.S.E. en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée pour des logements étudiants sis 57 quai de la Marne.

A reçu un avis favorable en commission transition écologique, urbanisme et mobilité du 5 octobre 2026.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	26	Monsieur Francis SELLAM (ensemble pour joinville), Monsieur Jérôme TAGNON (ensemble pour joinville), Madame Stéphanie BRANCO (ensemble pour joinville), Monsieur Olivier LAVIGNE (ensemble pour joinville), Madame Chantal ALLAIN (ensemble pour joinville), Monsieur Maxime OUANOUNOU (ensemble pour joinville), Madame Liliane REUSCHLEIN (ensemble pour joinville), Monsieur Frédéric GOMES (ensemble pour joinville), Madame Corinne FIORENTINO (ensemble pour joinville), Monsieur Brahim BAHMAD (ensemble pour joinville), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (ensemble pour joinville), Madame Chantal DURAND (ensemble pour joinville), Madame Michèle DELOMEL (ensemble pour joinville), Monsieur Stephan SILVESTRE (ensemble pour joinville), Monsieur Lionel GAUTIER (ensemble pour joinville), Madame Hélène DECOTIGNIE (ensemble pour joinville), Madame Virginie TOLLARD (ensemble pour joinville), Monsieur Urbain OKOU (ensemble pour joinville), Madame Pascale RUIMY (ensemble pour joinville), Madame Saliha PONTVIANNE (ensemble pour joinville), Monsieur François BLOIS (ensemble pour joinville), Madame Suzanne LECROART (ensemble pour joinville), Monsieur Jérôme DUPUY (ensemble pour joinville), Madame Kourrea TRAORE (ensemble pour joinville), Monsieur Axel HAVERBEKE (ensemble pour joinville), Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI (ensemble pour joinville)

Contre	7	Monsieur Bernard DUVERT (l'union pour joinville-le-pont), Madame Carmen PEREZ (l'union pour joinville-le-pont), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Vincent JARDIN (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Tony RENUCCI (l'union pour joinville-le-pont), Madame Agnès ASTEGIANI (), Monsieur Alexis LECLERC-DALMET ()
Abstention	2	Monsieur Areski OUDJEBOUR (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Christelle FORTIN (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT)

Article 1er : Approuve la convention de réservation de logements conclue avec LogiRep et l'A.A.P.I.S.E. en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée pour des logements étudiants sis 57 quai de la Marne.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer cette convention et tous documents afférents et à prendre toutes mesures en application de cette délibération.

Le Maire - Monsieur Francis SELLAM

La secrétaire de séance – Madame Michèle DELOMEL





Je soussigné, Monsieur Maxime OUANOUNOU, 5ème adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le : 20 OCT. 2026

Télétransmise au contrôle de légalité le : 20 OCT. 2026 A Joinville-le-Pont le

261014_35

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)